

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 7 (1919)

Heft: 82

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: E. F.-N.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-254939>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Ligues Sociales d'Acheteurs

« L'acte d'un homme est toujours nécessairement en quelque sens un acte de l'humanité entière » a dit un jour Charles Secrétan, entendant par là que l'individu représente virtuellement toute la race. Elargissant le sens de cette parole, elle nous servira à formuler une observation qu'il nous a souvent été donné de faire : c'est que l'acte d'un homme est devenu l'acte, sinon de l'humanité entière, tout au moins d'une grande partie d'entre elle. Constatation troublante : on sait d'où l'on part, mais on ignore où l'on arrivera ; nos paroles, nos gestes sont susceptibles de s'amplifier à tel point qu'il nous est impossible d'en jamais prévoir les conséquences ultimes. Constatation troublante, mais aussi combien encourageante : humble origine, petits débuts — et grande destinée ; tel est souvent l'ordre par lequel les choses se plaisent à dérouter les prévisions de nos esprits bornés.

En 1890, une femme de cœur fondait à New-York une *Ligue Sociale d'Acheteurs* ; elle ne soupçonnait certainement pas alors l'immense développement réservé à cette organisation. Mrs. Nathan avait simplement constaté que, dans nos achats, nous payons non seulement la matière brute de l'objet, mais encore la somme de travail humain amalgamé à cette matière par la fabrication. Ce travail s'est effectué dans des conditions qui, pour l'ouvrier, ont été une bénédiction ou une malédiction — trop souvent une malédiction. Et dès lors l'acheteur, de même qu'il est en droit d'exiger une certaine qualité de la matière première de la marchandise, n'est-il pas également en droit d'exiger une certaine qualité sociale du travail que représente l'objet fabriqué ? N'est-ce pas à l'acheteur, le « roi du pays économique », le maître du marché, de s'inquiéter que les objets qu'il achète aient été fabriqués dans des conditions normales de salaire, d'honnêteté, d'hygiène ?

En conséquence, la Ligue fondée par Mrs. Nathan se proposa un double but : 1° Etudier les conditions des travailleurs ; 2° Eveiller chez tous les acheteurs le sentiment de leur responsabilité au point de vue social. Quatorze ans plus tard, la Ligue compte déjà 30.000 membres aux Etats-Unis. Bien plus, elle franchit les mers et se répand en Europe. Des groupements s'organisent, le plus souvent sur l'initiative de femmes, en France, en Hollande, en Allemagne, en Belgique, etc. Le mouvement gagne les principaux Etats du continent, et la Suisse ne reste pas en arrière : en 1905, une Ligue suisse est fondée. Son siège central est à Berne. Elle compte actuellement neuf sections — Genève, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, Berne, Bâle, Zurich, Winterthour, Schaffhouse — et, au dernier recensement, approximativement 20.000 membres.

L'enquête constitue le principal instrument de travail des Ligues Sociales d'Acheteurs. Une fois que, par cette voie, il a été possible d'établir, en toute certitude, la défectuosité des conditions du travail dans une branche quelconque de l'industrie humaine, les Ligues interviennent, soit comme telles auprès des auteurs responsables de l'état de choses existant, soit par l'intermédiaire de leurs membres, en les priant de ne pas acheter tel ou tel produit, plus souvent encore en leur recommandant d'accorder leurs préférences à tel autre, fabriqué dans de meilleures conditions sociales¹. Les Ligues Sociales d'Acheteurs ont aussi

¹ On comprendra sans peine, dès lors, qu'il est de toute importance pour les Ligues Sociales d'Acheteurs de compter le plus possible de membres. Leur force leur vient de ce qu'elles représentent un grand nombre d'acheteurs. Leur action sera d'autant plus puissante qu'elles compteront davantage de membres.

recours au *label*, marque ou insigne à laquelle l'acheteur reconnaît du premier coup-d'œil que l'objet offre toutes les qualités sociales désirables. Elles interviennent également en qualité de pouvoir conciliateur, dans les conflits entre patrons et ouvriers, et sont souvent chargées de missions d'arbitrage.

Leur champ d'activité est vaste. Elles luttent contre le travail de nuit, le travail des enfants, les salaires de « misère » ; elles luttent contre les abus et le travail inutile que le consommateur impose — souvent sans y penser — aux travailleurs ; elles réclament des sièges pour les vendeuses, des logements sains pour les domestiques ; en un mot, elles défendent l'intérêt bien compris de l'employé, du travailleur. Mais — et c'est ce qui fait leur force — le patron bénéficie également de leur activité : ne recommandent-elles pas à leurs membres de payer leurs notes régulièrement¹, de répartir leurs achats de *Nouvel-An* sur l'ensemble du mois de décembre (afin d'éviter aux magasins la terrible presse de fin d'année), de parer aux époques de chômage en réservant pour la « saison morte » certains travaux sans urgence ? Enfin, les acheteurs ligués travaillent aussi pour eux-mêmes, car ils ont tout intérêt à ce que les vêtements de leurs bébés ne soient pas confectionnés par des malades contagieux, à ce que les noix du gâteau qu'ils achètent chez le confiseur ne soient pas épluchées par des mains dont aucun bandage ne recouvre l'ulcère purulent.

Ainsi, les L. S. A. défendent la cause des trois pouvoirs du monde économique : le patron, l'ouvrier, le consommateur. Cette diversité des intérêts défendus par elle devrait contribuer, plus que toute autre chose, à nous les rendre sympathiques. Elle nous prouve l'esprit d'impartialité et de haute justice qui les anime. D'ailleurs, ne sommes-nous pas tous acheteurs, quelle que soit notre situation, quelles que soient nos occupations dans la vie ? Et nous femmes, en particulier, qui, chargées des soins du ménage, sommes acheteurs encore bien plus que les hommes, ne devrions-nous pas comprendre que, non seulement, il est de notre devoir d'entrer dans les Ligues Sociales d'Acheteurs parce que nous sommes, en tant qu'acheteurs, directement responsables de nos frères les travailleurs dans le monde entier, mais encore que pour nous-mêmes, en nous plaçant à un point de vue tout égoïste, nous avons tout avantage à nous y rattacher ? Entrer dans les Ligues Sociales d'Acheteurs, c'est faire à notre tour le noble geste de Mrs. Nathan, ce geste qui, à l'heure qu'il est, se répète, nombreux, chaque jour, en Europe comme en Amérique, à travers l'humanité. C'est rendre hommage à la généreuse initiative d'une de nos sœurs et nous associer à son effort. Ne savons-nous pas, nous les femmes, que « pour transformer le monde, il n'est pas besoin pour toi de la pioche, de la hache, de la truelle et de l'épée ? »

Jacqueline DE LA HARPE.

De-ci, De-là...

Nous recevons du Foyer féminin de Lausanne un très pressant appel, cet établissement ayant l'intention de s'adjoindre dès cet automne un restaurant sans alcool. Lausanne ne possède, en effet, à l'heure actuelle, aucun de ces restaurants fondés sur une base vraiment sociale, et l'idée est excellente d'ouvrir au premier étage de l'immeuble où se trouve le Foyer féminin des salles de restaurant, propres, accueillantes, et où une centaine de convives des deux sexes trouveront une nourriture saine et à bon marché. La proximité immédiate des cuisines du Foyer, les expériences acquises par les directrices de celui-ci faciliteront grandement les choses aux initiatrices, qui pru-

¹ Un exemple suffira à montrer l'importance de cette question : une couturière d'une de nos grandes villes suisses ayant envoyé des factures pour un total de 23.000 francs, reçut en retour 850 francs.

demment commencent leur œuvre sur une petite échelle avant de se lancer dans une grande entreprise. Mais si modeste que soit ce commencement, il est nécessaire toutefois de grouper des bonnes volontés et de recueillir des fonds : c'est pourquoi toutes les suggestions seront accueillies avec joie par le Comité (M^{me} Pelet-Jolivet et M^{lle} de Loes, rue de Bourg, 26), et c'est pourquoi aussi une souscription de parts sociales de 10 fr. l'une a été ouverte. On peut souscrire soit à la banque Morel, Chavannes et C^{ie}, Lausanne, soit au compte de chèques postaux n^o II. 210.

* * *

Le printemps dernier a eu lieu à Lausanne une réunion du Comité du Secrétariat romand d'Hygiène sociale et morale, à laquelle M. Maurice Veillard, secrétaire, a présenté un compte-rendu fort intéressant de son activité durant les six premiers mois de l'existence de ce Secrétariat. Celui-ci s'est livré à des enquêtes successives sur la situation sanitaire de la Suisse romande et sur la criminalité, et a pu se convaincre que les maladies spéciales et les délits contre les mœurs étaient partout en progrès. L'enquête sur la prostitution n'a pas donné de résultat appréciable, les autorités de police n'ayant pas voulu y répondre et les particuliers ne procurant que des renseignements fragmentaires. Les questions de salaire ont aussi été examinées, mais le secrétaire s'est heurté au refus des syndicats ouvriers. Tous les documents réunis sur ces différentes questions sont à la disposition des sociétés affiliées.

Les moyens de lutte seront des brochures puis un réseau de protection et de relèvement à étendre d'une localité à une autre, afin d'exercer une sorte de patronage discret sur les femmes et jeunes filles ayant passé dans des maisons de relèvement. Ce patronage est en formation dans le Canton de Vaud. Le Secrétariat s'étant convaincu par des enquêtes que le vote féminin avait au point de vue moral une influence heureuse sur les législations, il encourage les Sociétés à mettre cette réforme des lois à leur programme.

Le Secrétariat a mis en rapport de nombreuses Sociétés suisses et étrangères les unes avec les autres.

Il a pris, sur la demande de l'Union des Femmes de Genève des renseignements sur la question des sages-femmes de Genève, dont les annonces ont été boycottées dans plus d'un journal de la Suisse allemande, mais contre lesquelles la lutte directe est difficile et délicate.

Comme bureau de renseignements, le Secrétariat a été peu mis à contribution par le public; le secrétaire le regrette et rappelle aux Sociétés affiliées qu'il est à même de s'occuper des annonces louches, des cartes postales immorales, des brochures et autres publications pornographiques. A Lausanne même il a eu à intervenir dans plusieurs cas. Les annonces de cinéma ont fait l'objet de six interventions dans le canton de Vaud.

Le Comité romand s'est tenu au courant des travaux des sociétés de médecine, et a constaté que dans quelques-unes d'entre elles, le point de vue abolitionniste fait de sensibles progrès. Le secrétaire signale particulièrement une remarquable brochure du Dr Lassueur.

Enfin, le Secrétariat a fait 13 conférences de propagande qui ont amené le chiffre des Sociétés affiliées de 35 à 60. Il a demandé à l'Etat un subside officiel pour lequel la réponse n'est pas encore parvenue; il s'est assuré l'appui de plusieurs journaux et est assuré de pouvoir faire paraître, le cas échéant, des chroniques de morale sociale.

En terminant, le secrétaire a rendu un éclatant témoignage au canton de Neuchâtel, qui est à la tête du mouvement pour la moralité. Une nombreuse fédération de jeunesse chrétienne vient de s'y fonder et étudie à fond les moyens de relever le niveau de la morale. Dans le canton de Vaud s'est fondé un Comité d'enquête qui travaille conjointement avec le Secrétariat.

A Genève, il est nécessaire de vivifier les organismes existants. La Fédération abolitionniste a un programme très défini et ne peut guère en sortir, mais, par contre, la Ligue contre la littérature immorale et les autres Sociétés doivent résolument se mettre à l'étude des problèmes qui, dans le monde entier, sont à l'ordre du jour. La Croix-Rouge internationale a inscrit à son programme des questions qui étaient jusqu'ici du ressort des Sociétés de moralité. Celles-ci voient un peu partout baisser leurs effectifs, ce qui est déplorable, car ce n'est pas le moment de carguer ses voiles, mais au contraire de les ouvrir toutes grandes aux souffles nouveaux qui se lèvent.

Dans la Suisse romande, une campagne de conférences s'ouvrira simultanément dans trois cantons, à la fin d'octobre. Toutes les sociétés d'étudiants, les syndicats, les sociétés religieuses et sportives seront sollicitées et invitées; le cinéma, le théâtre seront employés comme moyen de propagande, car il s'agit non d'atteindre les convertis, mais de remuer les masses. Les Eglises, les journaux seront sollicités de donner leur appui. Les Sociétés affiliées au Comité romand sont d'ores et déjà sollicitées de s'intéresser à ce grand mouvement et d'adresser au Secrétariat (Valentin, 44, Lausanne) toutes les suggestions qui pourraient surgir au milieu d'elles.

E. F.-N.

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire genevoise

Les grands débats qui ont maintenant lieu périodiquement aux Chambres fédérales ont un peu détourné l'attention de ceux, plus modestes, de nos Parlements cantonaux, et l'on a parfois tendance à croire que, en comparaison de ces questions nationales d'une plus vaste envergure, il ne se dit rien dans nos Grands Conseils qui vaille la peine d'être relevé. C'est une erreur, et un simple coup-d'œil sur la session d'été du Grand Conseil de Genève suffit à le prouver. Non pas que nous affirmions par là qu'il ne se soit prononcé aucune parole inutile, que seuls des sujets d'importance primordiale aient été traités, et que tous les députés n'aient uniquement songé qu'au bien de la chose publique, leurs intérêts privés ou électoraux dussent-ils en souffrir! Mais même en faisant la part du feu, il a été agité assez de questions intéressantes dans cette session pour attirer l'attention des futures électrices.

Nous ne disons point cela uniquement parce que c'est au cours de cette session justement que M. Guinand a déposé son projet de loi sur le suffrage des femmes, et que le tour de préconsultation à cet égard, dont nous avons déjà parlé précédemment, a eu lieu. Nous ne le disons pas non plus parce que, au cours de la discussion sur une modification au régime électoral actuel (création d'un collège unique) plusieurs députés ont fait allusion à la réalisation prochaine du vote des femmes, M. Meyer de Stadelhofen, notamment, en déclarant que ce n'était pas la peine de changer notre système électoral justement au moment où l'enregistrement de nouvelles électrices allait y apporter des transformations bien plus profondes, et M. Naine en estimant au contraire qu'il fallait offrir «à ces dames» une maison nette et bien ordonnée. A quoi M. Meyer a victorieusement répondu que, lorsqu'on veut mettre une maison en ordre selon les règles, on commence par faire appel à la collaboration féminine! Nous ne nous faisons pas beaucoup d'illusions sur la valeur de ces arguments, sachant que, d'un côté comme de l'autre, ils servaient à merveille les deux courants opposés, soit d'ajourner indéfiniment cette modification, soit de l'accepter; mais il est pourtant intéressant de constater que ce pauvre suffrage féminin, si longtemps bafoué et ridiculisé, peut devenir maintenant un élément de discussion politique.

Si ce ne sont donc pas uniquement des considérations d'ordre féministe qui nous font trouver de l'intérêt à cette session, les considérations d'ordre social, qui préoccupent et préoccuperont toujours essentiellement les femmes, n'y ont pas manqué non plus. On a pu assister à une discussion assez amusante et un peu embrouillée sur la journée de huit heures dont M. Guinand s'est fait également le défenseur: non pas que cette disposition universellement reconnue comme indispensable par ceux qui savent distinguer entre les êtres humains et les machines fût combattue quant au fond, mais parce que depuis que M. Guinand avait déposé son projet, la législation fédérale était intervenue, et que notre petit Grand Conseil avait un peu trop l'air, devant l'envergure qu'avait pris ce problème social, de Gros Jean qui veut en remonter à son curé. — La question si importante des logements ouvriers a fait aussi l'objet de longs débats, qui ont abouti à la création d'une Fondation des logements économiques. C'est à cette Fondation qu'incombera l'étude et la réalisation de